Conseil communal

Séance n°11 du 28 novembre 2016
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

1). DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 09 du 24 octobre 2016 - Examen - Décision.

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 09 du 24 octobre 2016 : projet de PV.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce projet de PV.

2). DG - Convention relative à la gestion de l'entretien des plantations sur les ronds-points aux carrefours dit " Marie-la-Guerre " (N59/N583A) et de la N583A avec la Rue des Ateliers - Convention entre la Région Wallonne, la Commune de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT et la Commune de MORLANWELZ - Accord de Principe - Examen - Décision.

Suite à l'aménagement des ronds-points aux carrefours dit " Marie-la-Guerre " (N59/N583A) et de la N583A avec la Rue des Ateliers par la Région Wallonne, cette dernière met en place une Convention entre les parties prenantes, à savoir Elle-même, la Commune de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT et la Commune de MORLANWELZ ; Convention en vue d'assurer la gestion de l'entretien des plantations sur ces ronds-points.
Cette Convention, en cours d'élaboration à la Région avec la collaboration des deux (2) Communes concernées, sera finalisée par sa signature par les différentes autorités.
La version définitive de cette Convention sera soumise à l'approbation des Conseils communaux de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT et de MORLANWELZ.
La Région Wallonne demande à chacune des deux (2) Communes concernées un accord de principe quant à une telle convention.
Il est donc demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de marquer son accord de principe à ce sujet.

Service juridique

3). JUR - Prolongement de la durée du bail emphytéotique liant l'A.S.B.L. " Royal Tennis Club de MORLANWELZ " avec la Commune de MORLANWELZ - Examen - Décision.

Actuellement, il existe un bail emphytéotique entre l'Administration communale de MORLANWELZ et l'A.S.B.L. " Royal Tennis Club de MORLANWELZ " conclu pour une durée d'un peu moins de 42 ans ; ayant commençé ainsi le 14 décembre 1981 et se terminant le 13 décembre 2023. Dans ce contrat, l'Administration est le " bailleur " (le tréfoncier) et le Tennis club est le " locataire " (l'emphytéote).
L'A.S.B.L. précitée a sollicité de l'Administration communale de MORLANWELZ un prolongement de la durée du bail ; en effet, l'A.S.B.L. peut bénéficier d'un subside pour des travaux de réparation et d'aménagement à la condition que la durée du bail restante soit supérieure à 20 ans. Ultimement, à la fin du bail emphytéotique, la propriété de tous les investissements réalisés sur le bien faisant l'objet du bail reviendra à la Commune de MORLANWELZ, qui bénéficie donc indirectement de ce subside.
Aussi, il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ, compétent pour régir les relations liant la Commune de MORLANWELZ avec les tiers, de prolonger de 15 années le bail précité à partir du 13 décembre

2023 afin que celui-ci se termine le 13 décembre 2038. Ainsi, le Club de tennis susmentionné pourra obtenir son subside.

Direction Financière

4). DF - Procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice Financière de la Commune de MORLANWELZ pour le troisième trimestre 2016 - Notification.

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) relatif à la vérification de l'encaisse de la Directrice Financière prescrit qu'au moins une fois dans le courant de chaque trimestre de l'année civile une situation soit présentée au Conseil communal.
Nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la trésorerie communale de MORLANWELZ au 30 septembre 2016 telle qu'elle a été vérifiée pour le troisième trimestre 2016 et qui présente un solde positif de 949.928,56-€.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre connaissance.

5). DF - Secteur historique - Intercommunale IDEA - DIHECS 2015 Assainissement bis - Appel à souscription au capital de l'Intercommunale - Parts D - Examen - Décision.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ de libérer la quote-part (109,86-€) relative à la Commune de MORLANWELZ dans le secteur historique de l'Intercommunale IDEA pour le DIHECS 2015 Assainissement bis relatif au dossier de « Rénovation protection cathodique à la SD Saint-Vaast ».

Finances

6). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2016 Modifications budgétaires N° 2 Ordinaire et Extraordinaire - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ soumet à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ les modifications budgétaires N° 2 de l'Exercice 2016 du CPAS pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.
Les modifications budgétaires N° 2 du Budget 2016 ont été arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ en date du 17 novembre 2016 aux chiffres ci-après :
Service Ordinaire :
En recettes et dépenses : 8.159.317,61-€.
L'intervention communale est portée à 1.617.805,51-€ (1.626.379,16-€ après la MB1 de 2016).
Service Extraordinaire :

En	recettes	205.428,54-€,
En	dépenses	86.724,30-€,

Boni 118.704,24-€.
Les documents nécessaire à l'exercice de la tutelle ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 18 novembre 2016.
Les annexes obligatoires sont jointes.
Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver les modifications budgétaires N° 2 de l'Exercice 2016 du CPAS pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

7). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2017 - Examen - Décision.

Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ a arrêté en date du 17 novembre 2016 son

Budget pour l'Exercice 2017 (Services Ordinaire et Extraordinaire).
Les documents ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 18 novembre 2016.
Les annexes obligatoires sont complètes.
Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.
Il est demandé au Conseil de MORLANWELZ d'approuver le Budget de l'Exercice 2017 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

8). FINANCES - Communication de la décision de l'autorité de Tutelle - Approbation des règlements fiscaux (transports du Taxi de la Solidarité / services offerts par l'Accueil Extrascolaire / Garderie scolaire du matin / prestations fournies par la Bibliothèque / transport scolaire vers la piscine) - Notification.

Les règlements fiscaux suivants ont été votés en séance du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 05 septembre 2016 :

- Redevance pour les transports du Taxi de la Solidarité (Taxi Social) du Plan de Cohésion Sociale (PCS),
- Redevance pour les services offerts par l'Accueil Extrascolaire,
- Redevance pour la Garderie scolaire du matin,
- Redevance pour les prestations fournies par la Bibliothèque,
- Redevance pour le transport scolaire vers la piscine.

Les Délibérations du 05 septembre 2016 par lesquelles le Conseil communal de MORLANWELZ établit les règlements sont approuvées par l'autorité de Tutelle en date du 06 octobre 2016.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'en prendre connaissance.

9). FINANCES - Zone de Secours HAINAUT Centre - Dotation de l'Administration communale de MORLANWELZ pour 2017 - Examen - Décision.-

Le Conseil de la Zone de Secours HAINAUT Centre a décidé en date du 09 novembre 2016 de fixer les montants des dotations communales pour l'année 2017.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de voter l'octroi comme dotation à la Zone de Secours HAINAUT Centre pour le Budget 2017, la somme de 945.929,04-€.

10). FINANCES - Budget communal pour l'Exercice 2017 - Dotation à la Zone de Police de Mariemont - Examen - Décision.

En application de l'article 208 de la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, il convient de considérer la dotation communale en faveur de la Zone de Police, comme une dépense obligatoire.
Le budget 2017 de la Zone de Police de Mariemont n'est pas encore approuvé.
La Circulaire budgétaire ne prévoit pas d'indexation de la dotation à la Zone de Police.
La dotation pour 2017 est de 2.180.660,20-€.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de voter l'octroi comme dotation à la Zone de Police de Mariemont pour le Budget 2017, la somme de 2.180.660,20-€.

11). FINANCES - Budget communal de MORLANWELZ pour l'Exercice 2017 - Services Ordinaire et Extraordinaire - Examen - Décision.

Il est soumis à la délibération du Conseil communal de MORLANWELZ le Budget communal de MORLANWELZ pour l'Exercice 2017.

12). FINANCES - Antenne-Centre Télévision (ACTV) - Subvention pour les années 2016 à 2018 - Examen - Décision.

La subvention d'Antenne-Centre Télévision (ACTV) a été fixée selon un plan d'indexation pour les années 2016 à 2018 par les Bourgmestres de la Zone :

- 2016 : 2,52-euros (nombre d'habitants au 31/12/2015),
- 2017 : 2,78-euros (nombre d'habitants au 31/12/2016),
- 2018 : 3,05-euros (nombre d'habitants au 31/12/2017).

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de se prononcer favorablement sur ces indexations.

Service Sports - Jeunesse - 3ème Age - Culture et Fêtes

13). SJ3ACF - Convention d'occupation du Hall de sport communal " Baume-Marpent " avec le Club " VESUVIO CALCIO " - Saison 2016-2017 - Examen - Décision.

La Commune de MORLANWELZ dispose d'infrastructures qu'elle met à la disposition des associations et des clubs.
Le Club « VESUVIO CALCIO » souhaite occuper le Hall de sport communal " Baume-Marpent " pour la saison s'étalant de novembre 2016 à juin 2017.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de marquer son accord sur la Convention d'occupation reprise dans le dossier.

14). SJ3ACF - Convention d'occupation du Hall de sport communal " Baume-Marpent " avec le Club " L'ÉLITRE " - Saison 2016-2017 - Modification - Examen - Décision.

La Commune de MORLANWELZ dispose d'infrastructures qu'elle met à la disposition des associations et des clubs.
Une convention d'occupation avec le Club « L'ÉLITRE » a été validée pour l'occupation de la salle des sports " Baume-Marpent " pour la saison s'étalant de septembre 2016 à juin 2017 en séance du Conseil communal de MORLANWELZ du 27 juin 2016 (CC/16/06/23).
Un changement de responsable est intervenu depuis cette date au sein du club et il convient d'acter cette modification.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de marquer son accord sur cette nouvelle Convention d'occupation reprise dans le dossier.

Tourisme - Rénovation Patrimoine - Intercommunale - PGUI

15). TRPI - Patrimoine - Bâtiment communal " Grand'Rue, 35 à 7140 MORLANWELZ " - Vente de gré à gré avec publicité - Examen - Décision.

Mise en vente d'un bâtiment communal sis Grand'Rue, 35 à 7140 MORLANWELZ pour cause d'utilité publique.
L'estimation notariale est de 25.000,00-€ hors frais notariaux et de publicité.
La vente se ferait selon la procédure de gré à gré avec publicité et en un lot.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette procédure de vente de gré à gré avec publicité et en un lot en vue de l'aliénation du bâtiment sis Grand'Rue, 35 à 7140 MORLANWELZ.

16). TRPI - Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux - Approbation du nouveau Contrat-Programme et des statuts de la Maison du Tourisme - Examen - Décision.

La réforme des Maisons du Tourisme telle qu'annoncée au travers la Déclaration de Politique Régionale est à

présent en marche.
Dans le cadre de cette réforme, la position du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux est de défendre le territoire de la Communauté Urbaine du Centre.
Afin de donner plus de cohérence à notre territoire, l'adhésion de trois (3) nouvelles Communes, BINCHE, ANDERLUES et MERBES-LE-CHÂTEAU a été souhaitée et validée par les trois (3) Communes.
La première étape était de faire valider le Contrat-Programme par l'ensemble des Communes concernées avant de solliciter l'approbation du Gouvernement Wallon.
L'adhésion de trois (3) nouvelles Communes a nécessité une mise en place du Contrat-Programme qui avait été approuvé par l'ensemble des dix (10) Communes du territoire en 2012.
Suite au récent retrait de la Commune d'ANDERLUES, la modification de tous les documents et des Statuts est obligatoire.
Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver le Contrat-Programme modifié.

17). TRPI - INTERCOM - IMIO - Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et Extraordinaire (AGE) du 24 novembre 2016 - Examen - Ratification.

L'Intercommunale IMIO tiendra une Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) le 24 novembre 2016, ayant à l'Ordre du Jour (OJ) les points suivants :
A) O*rdinaire* :
1. la présentation des nouveaux produits,
2. l'évaluation du Plan Stratégique 2016,
3. la présentation du Budget 2017,
4. la désignation d'administrateurs,
5. le In house, information sur la représentation des membres au sein du Conseil d'Administration (CA),
6. la clôture.
B) *Extraordinaire* :
1. la modification des Statuts.
Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de A) de 1 à 6 et de B) 1 de l'OJ.
Un projet de délibération est versé dans le dossier.

18). TRPI - INTERCOM - I.P.F.H. - Assemblée Générale (AG) du 14 décembre 2016 - Examen - Décision.

L'Intercommunale I.P.F.H. tiendra une Assemblée Générale (AG) le 14 décembre 2016.
Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :
1. le Plan Stratégique 2017-2019,
2. la recommandation du Comité de rémunération,
3. les nominations statutaires.
Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 3.
Un projet de délibération est versé dans le dossier.

19). TRPI - INTERCOM - ORES - Assemblée Générale (AG) du 15 décembre 2016 - Examen - Décision.

L'Intercommunale ORES tiendra une Assemblée Générale (AG) le 15 décembre 2016.
Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :
1. le Plan Stratégique,
2. le remboursement de parts R,
3. l'actualisation de l'annexe 1 des statuts,
4. les nominations statutaires.

Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 4.
Un projet de délibération est versé dans le dossier.

20). TRPI - INTERCOM - IGRETEC - Assemblée Générale (AG) du 20 Décembre 2016 - Examen - Décision.

L'Intercommunale IGRETEC tiendra une Assemblée Générale (AG) le 20 Décembre 2016.
Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :
1. les affiliations / les Administrateurs,
2. la modification statutaire,
3. la dernière évaluation du Plan Stratégique 2014-2016 et Plan Stratégique 2017-2019.
Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 à 3.
Un projet de délibération est versé dans le dossier.

21). TRPI - INTERCOM - HYGEA - Assemblée Générale (AG) du 22 Décembre 2016 - Examen - Décision.

L'Intercommunale HYGEA tiendra une Assemblée Générale (AG) le 22 Décembre 2016.
Considérant que l'Ordre du Jour (OJ) porte sur :
1. l'approbation du Plan Stratégique HYGEA 2017-2019,
2. l'indemnité de fonction de la Secrétaire du Conseil d'Administration (CA).
Le Conseil communal de MORLANWELZ est appelé à délibérer sur les points de 1 et 2.
Un projet de délibération est versé dans le dossier.

Plan de Cohésion sociale

22). PCS - Modification du Plan - Examen - Décision.

Soit le Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ.
L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (PCS) dans les Villes et Communes de Wallonie prévoit de pouvoir faire des modifications du plan.
La modification du plan concerne l'action " jobs étudiants " de l'axe 1 " emploi-réinsertion " et consiste en l'ajout de deux sous-actions :
le projet se résume de la manière suivante :

- Thématique : Aide à la recherche d'emploi, Information/communication public.
- Résumé de l'action :

Depuis le 1er janvier 2012, la réglementation du travail étudiant a subi d'importants changements, notamment en ce qui concerne le nombre de jours annuels de travail étudiant autorisés.
Le PCS de MORLANWELZ souhaite aider les jeunes qui sont en recherche de jobs étudiants dans leurs démarches car il y a une forte demande des adolescents. Ceux-ci débutent dans une pseudo vie active et ne savent pas du tout comment s'y prendre pour trouver un job étudiant et n'ont aucune connaissance de la législation.
Dans un premier temps, le PCS de MORLANWELZ propose une aide et un accompagnement dans la rédaction d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. le PCS de MORLANWELZ demande aux jeunes de rédiger une ébauche de projets et ensuite nous entrons dans une réflexion avec lui afin qu'il puisse lui-même apporter des éléments de réponse à la construction de son projet.
Dans un second temps, le PCS de MORLANWELZ a réalisé en collaboration avec le FOREM un listing d'entreprises. Ensuite ce listing a été retravaillé et le PCS de MORLANWELZ a ajouté toutes les entreprises qui ont répondu favorablement à la demande : toutes les infos indispensables à l'envoi d'un cv, délai des candidatures….
Ce listing est remis aux jeunes lorsque ceux-ci ont accompli avec succès la rédaction du CV et de la lettre.

Objectifs / finalités de l'action :

- informer tous les étudiants concernés, leurs parents, et les employeurs les dispositions qui réglementent le travail des étudiants ainsi que certains conseils utiles, trucs et astuces afin que cette expérience de la vie active soit la plus profitable possible,
- aide et accompagnement dans la rédaction d'un CV et lettre de motivation par une méthodologie de réflexion et de travail individuel,
- mise à disposition d'un listing d'entreprises afin de faciliter les démarches des jeunes sans pour autant avoir un emploi à la clé,
- animations autour de la législation " jobs étudiants " avec des thématiques précises sur « qu'est-ce que le Forem, l'Onem…. » de manière pédagogique, ludique autour d'échanges et de partage,
- mise en place d'un projet " Place aux ados " : découverte des métiers via des entreprises.

- Public cible : Public d'adolescents.
- Caractéristiques du territoire / quartier visé par l'action : large public jeune demandeur de job étudiant.
- Opérateurs :

- Maison de l'emploi,
- Forem,
- FGTB,
- ALE.

Tous les opérateurs compétents dans le cadre de l'emploi.
il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette modification du plan du PCS de MORLANWELZ.

Points à huis-clos.

Direction Générale

23). DG - Direction financière du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Remplacement du Directeur Financier (DF) du C.P.A.S. de manière transitoire et provisoire, à dater du 1er novembre 2016, jusqu'à la désignation d'un DF en titre au 1er janvier 2018 ; date à laquelle le DF actuel sera admis à la pension - Information.

Service GRH

24). GRH - Personnel communal - Mise en disponibilité pour cause de maladie - Examen - Décision.

Académie de Musique

25). ACMU - Académie Communale de Musique de MORLANWELZ - Nomination d'un professeur d'art de la parole, à titre définitif, à raison de 11 périodes/semaine - Examen - Ratification.

Le Directeur Général, Le Président,

Jean-Louis LAMBRECHTS Christian MOUREAU